

## UNE AGRESSION DANS LES ENTOURS DE MARMANHAC EN 1632

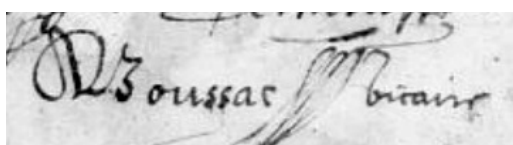
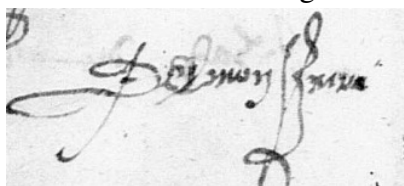
(extrapolation librement inspirée d'un acte trouvé dans les archives du château de Sedaiges à Marmanhac et de quelques autres actes trouvés à l'aide des bases Aprogemere)

(les parties en italiques sont tirées de la transcription de l'acte réalisée par le groupe paléo Aprogemere de Paris sous la direction d'Emmanuel Rosset )

« Craignez le malheur car il peut être imminent ! ». Ainsi a-t-il conclu sa péroraison, *Astorg CONRIER, prêtre*, lors de la *sainte messe qu'il a célébré en la chapelle qui est au château de Sédages*. Il songeait à la peste qui a sévi pas loin, quatre ans plus tôt exactement, dont la première victime à Aurillac fut un autre de prénom Astorg. Ce n'est pourtant pas un prénom si courant.<sup>1</sup> (Il ne sera transmis que dans une trentaine d'année à un nouveau-né de sa parenté<sup>2</sup> et ce sera la dernière fois dans cette famille.)



Mais en parcourant le parc du château en ce beau dimanche 19 juillet 1632 pour rejoindre son logis, il ne voit nulle menace sous les frondaisons des pommiers qui commencent à se charger de fruits. Certes, il n'est pas curé de la paroisse, ni même vicaire. Ce sont le curé DELMON et le vicaire BOUSSAC qui signent tous les actes de mariage que l'on trouve dans les quelques pages du registre de cette année là qui nous sont parvenues. Mais il est fier de sa signature raffinée qui montre une éducation assez approfondie pour lui permettre d'assurer l'office à la chapelle de la famille de Sedaiges.



Pour l'instant, en franchissant les grilles du château, il songe à *faire certains petits négoce qu'il avait au lieu de Marmanhac*. Il compte peut-être croiser certains de ces émigrants revenus pour les travaux d'été, car « une grande partie des hommes de cette commune émigre pendant l'hiver, soit en France, soit en Espagne. »<sup>3</sup>. Il prend donc le chemin à droite qui mène à peu de distance à l'entrée du village. « Marmanhac est commerçant. Il a des foires bien achalandées pour la vente des moutons, le 1<sup>er</sup> avril et le 1<sup>er</sup> septembre »<sup>3</sup>. Ce dimanche est sans doute jour de marché car il rencontre *Louis DELTEIL aîné du village d'Entre-deux rieux* avec lequel, vers la fin d'après-midi, *il chemine vers le village de Meyssac en la présente paroisse où il a sa chambre et demeure*, sur le chemin qui part à gauche à la sortie du village. Meyssac n'est qu'un hameau de trois maisons qui n'apparaîtra même pas sur la carte de Cassini mais il s'y est installé parce que c'est tout près du Fau, berceau de sa famille où sa parenté réside. Hasard des toponymes, Jean de Caissac, seigneur de Sedaiges,



<sup>1</sup> Dans la table des naissances d'Aprogemere, on relève 88 Astorg avant 1700. À titre de comparaison, on trouve 7003 Antoine et 5603 Anthoine.

<sup>2</sup> <http://archives.cantal.fr/ark:/16075/a011324371641MWWR1x/1/231>

<sup>3</sup> <https://cantalpassion.com/categories/376-avant-1900/3939-deribier-marmanhac>

est désigné marquis de Messac par Deribier du Chatelet. Mais il s'agit d'un château situé à Reilhac<sup>4</sup> un peu au sud de Marmanhac. Toujours est-il qu'il est agréable de cheminer avec un ami d'un village voisin de chez lui, *devisant entre eux de discours familiers*. On parle des récoltes qui devraient être bonnes<sup>5</sup>, « les terres de cette commune sont de bonne qualité, ... Elles produisent du froment, du seigle et du blé-noir. Les prairies et pacages sont d'un très bon produit » en dit le Deribier. Et puis on parle aussi de l'intérêt que porte Gérald **Conrier** du Fau à Marie **Deltheil** la fille de Louis. On envisage déjà un futur mariage. Il sera effectivement célébré par Astorg le 4 juillet 1638<sup>6</sup>. A deviser ainsi, on ne voit pas le temps passer. Le chemin se faufile entre Roque Sedaige et Roque Jouvin, dominé par le Violand. Enfin, on arrive au petit pont qui permet de traverser le ruisseau d'Aubespeyre. Après le petit raidillon, c'est le carrefour où les routes des deux compagnons se séparent. A droite vers Entredeuxrieux pour Louis, à gauche pour Astorg vers Meysac au bout des terres appelées de Pradelles des appartenances dudit village, dont on voit déjà les chaumières.



Il commence à faire un peu sombre. *Dès qu'ils furent ainsi séparés, ledit CONRIER aurait pris son bréviaire qu'il avait dans sa poche et commencé à dire son office, l'heure de vêpres étant. Et s'acheminant vers sa chambre, les yeux et le coeur tendus à ce qu'il faisait, il arrive au milieu d'un commun appelé de Pradelles et del Carryrou joignant lesdites terres de Pradelles du côté du septentrion. Soudain, à*

<sup>4</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Ch%C3%A2teau\\_de\\_Messac](https://fr.wikipedia.org/wiki/Ch%C3%A2teau_de_Messac)

<sup>5</sup> d'après notre base des décès, certes incomplète, la crise alimentaire qui a frappé partout, en particulier le Languedoc dans ces années là<sup>5</sup> a peu touché le Cantal

([https://fr.wikipedia.org/wiki/Chronologie\\_des\\_faits\\_%C3%A9conomiques\\_et\\_sociaux\\_dans\\_les\\_ann%C3%A9es\\_1620](https://fr.wikipedia.org/wiki/Chronologie_des_faits_%C3%A9conomiques_et_sociaux_dans_les_ann%C3%A9es_1620))

<sup>6</sup> <http://archives.cantal.fr/ark:/16075/a011324371641MWWR1x/1/23>

*l'improviste dudit CONRIER, un individu surgit de l'ombre. Le prêtre, ayant levé les yeux au bruit, reconnaît son voisin immédiat, Louis DELBOS aîné. Celui ci, sans propos aucun, lui porte sur la tête un coup d'un grand couteau qu'il tient d'ordinaire. Le prêtre cherche à parer le coup avec sa main gauche, ce qu'il ne peut faire sans recevoir une grande plaie dudit couteau qui lui coupe la moitié du pouce de ladite main. Mais, voyant que ce coup n'a pas fait l'effet de son désir, l'assaillant porte un second coup d'un gros bâton qu'il a, sur la tête du prêtre. Il y fait une plaie ouverte environ deux doigts à côté de l'œil droit. L'érudit n'est pas de taille face au laboureur. Il tombe à terre, DELBOS redouble de trois ou quatre autres coups sur les bras ou sur une épaule. Voyant CONRIER n'avoir plus de mouvement et croyant l'avoir tué comme il en avait le dessein, ledit DELBOS se retire, le laissant gisant à terre.*

*Quelque temps après, le prêtre reprend un peu ses esprits et s'achemine vers sa chambre peu éloignée du lieu, il y arrive en présence de beaucoup de personnes, alertées par le tumulte. On soigne la victime, on cherche à comprendre : un excès de boisson sous la chaleur estivale ? un différent ancestral à propos d'une terre ? la jalousie devant les liens privilégiés avec la famille de Sedaiges ?<sup>7</sup> Ou bien ce mariage du mois de janvier précédent entre Pierre DELBOS et sa cousine Catherine, qu'Astorg n'a pas célébré lui-même ?<sup>8</sup>*

La nuit passe. Astorg CONRIER veut que justice lui soit rendu. Depuis 1461, « Sédages est un franc-fief, noble, avec toute justice »<sup>3</sup>. Il se rend donc au plus tôt au château, sans doute accompagné pour prévenir toute nouvelle mauvaise rencontre. *Entour huit heures du matin dans la salle basse du château, il raconte son histoire devant Pierre BOUSSAC, notaire royal commis greffier en la châtellenie de Sédages commissionné par le sieur juge ordinaire d'icelle. Il fait plainte et dénonciation desdits excès, propose des témoins et requère la vérification de ses plaies et la grande effusion de sang qui en est issue comme il paraît encore tant sur sa personne que sur ses habits. Le commissaire vérifie que CONRIER a le pouce de la main gauche mi coupé droit à la première once<sup>9</sup>, une plaie ouverte à côté de l'œil droit et quantité de sang sur ses mains, sur la joue droite et sur ses habits.*

Le malheur imminent avait touché le prêtre mais la justice des hommes lui fit réparation. Le juge MOLLE suivra, le 23 juillet, les réquisitions du procureur LAVEIRNE que *l'accusé DELBOS soit pris au corps, jour férié et non férié, à la part où il pourra être appréhendé et conduit prisonnier aux prisons de ladite châtellenie pour être accusé des charges retenues contre lui ... et s' il ne peut être appréhendé, qu'il soit assigné à trois brefs certains et compétents jours.*<sup>10</sup>

Il n'y a plus trace de Louis DELBOS dans les tables d'Aprogemere. Peut-être un nouvel acte exhumé du fonds Sedaiges permettra-t-il de connaître si la sentence fut exécutée ?

#### REFERENCEMENT DE L'ACTE EN COURS

---

<sup>7</sup> dans le fond Sedaiges, on trouve une copie de l'acte de mariage de 1674 entre Catherine Sacreste et Louis Conrier, fils de Gérald et Marie Deltheil (voir note 6)

[https://www.notaire.aprogemere.fr/acte\\_mari.php?xid=1690715&xct=5810](https://www.notaire.aprogemere.fr/acte_mari.php?xid=1690715&xct=5810)

<sup>8</sup> <http://archives.cantal.fr/ark:/16075/a011324371641MWWR1x/1/3>

<sup>9</sup> once = phalange en occitan

<sup>10</sup> ajournement au delà duquel les biens de l'accusé sont confisqués

[https://books.google.fr/books?id=nRFAAAACAAJ&pg=PA704&lpg=PA704&dq=assign%C3%A9+%C3%A0+trois+brefs&source=bl&ots=PQa\\_Y7htz0&sig=ACfU3U0ooHVOfwyTobMcz1FwKvL19\\_Oh0w&hl=fr&sa=X&ved=2ahUKEwi77-nk0IHpAhWxy4UKHYwHDtcQ6AEwAnoECFwQAQ#v=onepage&q=assign%C3%A9%20%C3%A0%20trois%20brefs&f=false](https://books.google.fr/books?id=nRFAAAACAAJ&pg=PA704&lpg=PA704&dq=assign%C3%A9+%C3%A0+trois+brefs&source=bl&ots=PQa_Y7htz0&sig=ACfU3U0ooHVOfwyTobMcz1FwKvL19_Oh0w&hl=fr&sa=X&ved=2ahUKEwi77-nk0IHpAhWxy4UKHYwHDtcQ6AEwAnoECFwQAQ#v=onepage&q=assign%C3%A9%20%C3%A0%20trois%20brefs&f=false)